

FRANCE Les locations en ligne

Airbnb souhaite coopérer

« Bed and breakfast »

Selon le magazine le Point, la plateforme en ligne de réservation d'hébergement chez des particuliers a publié un code de bonne conduite à l'intention de ses hôtes. Elle y promet en particulier de « travailler à garantir que la communauté Airbnb paye sa juste part d'impôts », y compris en « aidant à assurer la collecte efficace des taxes touristiques et/ou hôtelières dans les villes qui ont de telles taxes ».

Airbnb dit toutefois vouloir parallèlement discuter avec les autorités des villes concernées des conditions dans lesquelles des résidences non permanentes, comme des résidences secondaires occupées seulement une partie de l'année, peuvent être mises à disposition pour des locations de court terme. Airbnb dit aussi vouloir continuer à accepter sur sa plateforme des hébergements de type « bed and breakfast »

Airbnb a aussi indiqué mercredi qu'il fournirait aux villes des statistiques anonymes : nombre de logements, répartition géographique, nombre moyen de nuitées réservées, prix. Il y ajoutera aussi des données susceptibles de plaider sa cause, comme l'activité économique qu'il génère ou le nombre d'hôtes qui ont pu éviter une expulsion parce que les revenus tirés d'Airbnb les ont aidés à payer leur loyer ou à rembourser leurs emprunts immobiliers.